

DECRET N° 2006-679 DU 07 DECEMBRE 2006

portant nomination des Directeurs des services techniques du Ministère Délégué, Chargé de la Micro-Finance et de la Promotion des Petites et Moyennes Entreprises auprès du Ministère du Développement, de l'Economie et des Finances.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la proclamation le 29 mars 2006 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 19 mars 2006 ;
- Vu** le décret n° 2006-178 du 08 avril 2006 portant composition du Gouvernement et le décret n° 2006-414 du 17 août 2006 qui l'a modifié ;
- Vu** le décret n° 2006-620 du 23 novembre 2006 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère Délégué, Chargé de la Micro-Finance et de la Promotion des Petites et Moyennes Entreprises auprès du Ministre du Développement, de l'Economie et des Finances ;
- Sur** proposition du Ministre Délégué, Chargé de la Micro-Finance et de la Promotion des Petites et Moyennes Entreprises auprès du Ministre du Développement, de l'Economie et des Finances ;
- Le** Conseil des Ministres entendu en sa séance extraordinaire du 31 octobre 2006 ;

D E C R E T E :

Article 1^{er} : Les personnes dont les noms suivent sont nommées, Directeurs des services techniques ci-après du Ministère Délégué, Chargé de la Micro-Finance et de la Promotion des Petites et Moyennes Entreprises auprès du Ministère du Développement, de l'Economie et des Finances.

Il s'agit de :

- Directeur de la Promotion
de la Microfinance : Monsieur Aboubakari ABOUDOU

- Directeur de la Surveillance du Secteur de la Microfinance : Monsieur Zacharie Amévi YOMETOWU
- Directeur de la Promotion des Petites et Moyennes Entreprises : Monsieur Henri Corneille Paulin AKUESON
- Directeur de la Promotion de l'Emploi : Monsieur Ezéchiél Ampan Macaire JOHNSON
- Directeur du Fonds National de la Microfinance : Monsieur Sèdozan Jean-Claude APITHY

Article 2 : Le présent Décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet pour compter de la date de prise de fonctions des intéressés et sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 07 décembre 2006

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

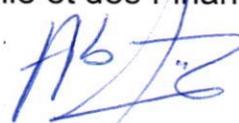

Dr Boni Y A Y I

Le Ministre du Développement,
de l'Economie et des Finances,



Pascal Irénée KOUPAKI.-

Le Ministre Délégué, Chargé de la
Micro-Finance et de la Promotion
des Petites et Moyennes Entreprises
auprès du Ministre du Développement,
de l'Economie et des Finances,



Sakinatou ABDOU ALFA OROU SIDI

Le Ministre délégué Chargé du Budget auprès
du Ministre du Développement, de
l'Economie et des Finances,



Albert Sègbégnon HOUNGBO

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CC 2 CS 2 HAAC 2 CES 2 MDCMFPP/MDEF 4 MDEF 4 MDCB/MDEF 4 AUTRES MINISTERES 19 SGG 4 DGBM-DCF- DGTC- DGID- DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3 GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3 UAC-ENAM-FADESP 3 UNIPAR-FDSP 2 INTERESSES 5 JO1.